

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. SCIT 2604
03

Le 14 décembre 2004

Objet : Questionnaire sur les procédures de correction dans les offices de
Brevets (tâche n° 35 confiée au SDWG)

Madame,
Monsieur,

À sa cinquième session, tenue du 8 au 11 novembre 2004, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a approuvé un questionnaire sur les procédures de correction concernant l'information en matière de brevets en vue de sa diffusion aux offices de propriété industrielle, qui seront invités à le remplir. Ce questionnaire sera utilisé aux fins de l'enquête qu'il est prévu de mener dans le cadre de la tâche n° 35 qui a été confiée au SDWG et dont le libellé est le suivant :

“Tâche n° 35 : établir un questionnaire et réaliser une enquête sur l'application de la norme ST.50 de l'OMPI et sur les procédures de correction appliquées dans les offices de propriété industrielle. Établir à cet égard une proposition à soumettre au SDWG”.

L'équipe d'experts créée par le SDWG pour s'occuper de cette tâche analysera les réponses au questionnaire et élaborera la proposition qui sera soumise au groupe de travail pour examen.

(Voir les paragraphes 71 à 75 du document SCIT/SDWG/4/14, et 66 à 71, et 81 du document SCIT/SDWG/5/13.)

/...

Les principes directeurs figurant dans la norme ST.50 de l'OMPI visent à donner aux offices de propriété industrielle et aux autres fournisseurs d'information en matière de brevets des indications sur la manière de publier les corrections, modifications et suppléments relatifs à cette information publiée sur papier ou sur support déchiffable par machine, afin d'arriver à une présentation non équivoque et uniforme des corrections, modifications et suppléments en question. Cette norme est disponible sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int/scit/fr/standards/pdf/03-50-01.pdf>).

On trouvera d'autres informations générales relatives au questionnaire dans les documents SCIT/SDWG/4/9 et SCIT/SDWG/5/7, qui sont disponibles sur le site Web de l'OMPI (http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=120).

Un formulaire électronique contenant le questionnaire vous est envoyé avec la copie électronique de la présente circulaire, qui ne sera disponible sur papier que sur demande. Le formulaire électronique peut aussi être téléchargé du site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int/scit/fr/mailbox/mastcirc.htm>).

Nous serions reconnaissants à votre office ou votre organisation de bien vouloir remplir et renvoyer au Bureau international, par courrier électronique, d'ici au 11 février 2005 le formulaire électronique contenant le questionnaire à l'adresse scit.mail@wipo.int. Veuillez mentionner le numéro de la circulaire du SCIT dans votre réponse et ne pas renvoyer le questionnaire sur support papier (sauf si vous ne pouvez pas envoyer ce questionnaire par courrier électronique).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Neil Wilson
Directeur des services informatiques
Division de l'informatique